

Formulaire pour demande d'autorisation d'abattage, taille, élagage, écimage

Affichage au pilier public

A remplir par l'administration communale

Date

03.10.2025 au 03.11.2025

Objet de la demande

A remplir par le demandeur

Propriétaire

Jocelyne Zufferey

Demandeur

Christian Zufferey

Adresse

Chemin de Chamblandes 11 B

Parcelle N° 1144

Type de demande

☒ Abattage

☐ Elagage

☐ Taille

☐ Ecimage

Végétation
concernée

☒ Arbre isolé

☐ Haie

☐ Groupe d'arbres / bosquets

Arbre classé

☐ Oui → N°

(voir plan de classement des arbres)

☒ Non

Essence(s)

Thuya

Diamètre(s) du tronc

40 cm

Hauteur(s) : 12 m.

Etat sanitaire

Sec

Motif de l'abattage /
élagage / taille /
écimage

Arbre sec qui perd ses branches, risque de chute

La demande inclut qu'une personne de notre Direction soit autorisée à inspecter l'objet de la demande sur site

Merci de nous transmettre un croquis, plan et photo de l'emplacement de l'arbre actuel

Les pages 1 et 2 devront être remplies par le demandeur et la page 3 sera remplie par l'administration communale.
La première page et la deuxième page du formulaire ainsi que le plan de situation seront affichés sur le site internet

Le présent formulaire doit être retourné, dûment rempli et signé par le(s) propriétaire(s) ou par l'administrateur pour les PPE (la signature de l'entreprise mandatée pour les travaux n'est pas valable), à la Direction de l'urbanisme et de l'environnement (ci-après DUE), ch. de la Damataire 13, 1009 Pully

Propriétaire

Prénom Jocelyne Nom Zufferey
Adresse ch. de Chamblandes 11 B, 1009 Pully
Téléphone 076 220 41 75
Adresse e-mail yaguelyn47@gmail.com

Gérance / Administrateur de la PPE

Prénom Christian Nom Zufferey
Adresse ch. de Chamblandes 11 B, 1009 Pully
Téléphone 079 292 36 53
Adresse e-mail chr.zufferey@bluewin.ch

Entreprise mandatée par les travaux

A remplir obligatoirement pour les demandes d'élagage et d'écimage

Prénom Pascal Nom Recordon
Société Bois-Riviera
Adresse Rte de Fenil 52, 1809 Fenil sur Corsier
Téléphone 079 611.35.78
Adresse e-mail info@boisriviera.ch

Compensation prévue

A remplir obligatoirement pour les demandes d'abattage

Nombre d'arbre(s) 1 ou 2
Essence(s) Ginkgo Biloba
Se référer à la liste des essences acceptées disponible sur le site internet
Emplacement prévu idebtique

☐ Je souhaite payer la taxe de compensation en lieu et place de la plantation
Article 9, alinéa 3.2.9 du règlement sur la protection des arbres et du plan de classement

Une fois les plantations compensatoires effectuées, la DUE devra être avisée afin de contrôler la conformité des plantations sur place.

Selon l'art. 14 de la Loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager (LPrNP), la demande devra être également publiée dans la feuille des avis officiels (FAO) et les frais de publication seront facturés au demandeur par l'administration communale.

En signant cette demande, le requérant atteste avoir pris connaissance du Règlement sur la protection des arbres et du plan de classement de la Ville de Pully.

Lieu et date

Pully, le 13 sept 2025

Signature

Jocelyne Zufferey